

La petite feuille



**SCHR Société Coopérative
d'Habitation Renens et agglomération
Décembre 2021**

Chers-chères Coopérateurs-trices,

En 2018, lorsque que j'ai été contacté pour prendre une place dans la commission de gestion de la SCHR, j'ai tout de suite accepté en pensant occuper quelques jours par année, d'une vie d'un retraité.

Entré ensuite au conseil d'administration puis au comité de direction, tout s'est accéléré. De nombreuses séances ainsi que des pages de dossiers fort intéressants se sont succédé. Grâce à notre président doté d'une vision et d'une stratégie claires, toute l'équipe a élaboré pierre par pierre, si j'ose dire, le futur de notre coopérative. Il est évident que nous n'en sommes pas au bout.

Le projet Paudex ainsi que la future rénovation des bâtiments des Biondes avec la pose de panneaux photovoltaïques sont bien avancés. Nous sommes maintenant en route vers le futur ! Le développement durable est mis constamment en avant et la recherche de bienfonds sont des points forts de nos discussions. Par ailleurs, j'ai eu la chance de participer avec le président aux entretiens d'engagement de la nouvelle comptable ainsi que du nouveau concierge des Biondes et nous sommes convaincus d'avoir mis les bonnes personnes aux bonnes places.

Le prochain challenge de l'année 2022 sera de répartir les appartements à Paudex en fonction des critères d'attribution fixés dans les règlements ainsi que de rechercher de nouveaux terrains afin que notre coopérative puisse se développer et offrir des loyers abordables à un maximum de familles. N'hésitez pas à consulter notre site internet et nous contacter si vous avez des propositions de terrain voir d'autres personnes intéressées à investir pour le futur de la coopérative.

Je ne terminerai pas ce petit mot sans remercier toutes les personnes qui contribuent au succès de la coopérative, soit mes collègues du conseil d'administration et surtout nos trois dames de la gérance ainsi que nos concierges sans qui nous ne pourrions vivre sereinement.

Bonnes fêtes de fin d'année à vous ainsi qu'à vos familles et que l'année 2022, vous apporte joie, santé et bonheur mais surtout

Prenez bien soin de vous !

Claude Regenass

Membre du conseil d'administration et de direction.

Dates importantes



Fête des voisins le vendredi 27 mai 2022

Assemblée générale le mardi 21 juin 2022

Lieu : Buvette de la salle de spectacles
ou salle de spectacles (en fonction des directives COVID 19)

Rue de Lausanne 37, 1020 Renens

Des nouvelles du Conseil d'administration

Il a pris les décisions importantes suivantes :

- pris plusieurs décisions en lien avec la réhabilitation des logements des Biondes touchés par l'incendie, le relogement des locataires, la prise en charge de certains frais et de loyers, etc.
- établi un plan de liquidités pour le 2^{ème} semestre 2021.
- fixé les loyers des nouveaux appartements des Paudex 10-12-14.
- décidé de favoriser la mobilité douce et d'équiper, en fonction des besoins, les immeubles d'un abri pour les véhicules à 2 roues, de bornes électriques pour la recharge de véhicules électriques.
- procédé à l'engagement au 1^{er} janvier 2022, de M. David Valbuena, en qualité de concierge à 100 % aux Biondes en remplacement de M. Gregorio Valbuena qui prendra sa retraite au 31.12.2021.
- planifié pour les 10 prochaines années, les différentes échéances des prêts hypothécaires.
- accepté le projet de rénovation du groupe d'immeubles des Biondes avec pose notamment de panneaux solaires.
- renouvelé les polices d'assurances perte de gain maladie pour le personnel de gérance et de conciergerie.
- adjugé plusieurs travaux en lien avec la construction du projet nouveau Paudex.
- étudié un nouveau système de facturation pour l'utilisation des buanderies.

Il a constitué ses organes de direction :

Membre du Comité de direction

- Delaquis François, président
- Dupuis Jean-Marc, vice-président
- Regenass Claude, membre
- Divorne Didier, membre, représentant de la Municipalité

Membre du Conseil d'administration

- Delaquis François, président
- Dupuis Jean-Marc, vice-président
- Beauvois Frédérique, membre
- Bovier Raymond, membre
- Cavalieri Marianna, membre
- Fassbind-de Weck Pascale, membre
- Regenass Claude, membre
- Divorne Didier, représentant de la Municipalité
- Zurcher Maquignaz Patricia, représentante de la Municipalité.

Membre hors conseil :

- Desaulles Joël
- Messeiller Sylvie, secrétaire

Bon anniversaire



Félicitations à Mme Georgette Thuillard qui a fêté ses 100 ans le 22 février 1921

M. et Mme Thuillard sont établis depuis le mois de septembre 2021 à l'EMS Joli Automne, à Bussigny-près-Lausanne.

Avant leur déménagement ils ont habité pendant plus de 40 années au chemin de Borjod.

Deux représentants du Conseil d'administration et la gérance ont eu le plaisir de remettre un bouquet de fleurs et du chocolat à ce couple de centenaires.



Départ d'un administrateur

Après 20 ans à la Municipalité de Renens, M. Olivier Golaz a souhaité mettre un terme à sa carrière politique et ne s'est pas représenté pour une nouvelle législature.

Ainsi, la SCHR a pris congé d'un administrateur fidèle qui représentait la Municipalité de Renens depuis 19 ans.

Chaque membre du Conseil d'administration a pu apprécier sa courtoisie et sa bienveillance envers la SCHR tout en respectant les règles de collégialité fixées par la Municipalité.

Nous le remercions pour son engagement et lui souhaitons le meilleur pour lui et sa famille

20 ANS

La gérance fête ses 20 ans

Le temps passe par l'aiguille des heures disait Jules Renard. Votre gérance ne les a pas comptées pour atteindre 175'200h à disposition de nos locataires.

En effet il y a 20 ans, notre coopérative a choisi d'être plus près de ses sociétaires et de « rapatrier » de la SCHL « sa » gérance.

Depuis ses débuts, la gérance a su évoluer, se moderniser et disposer d'outils informatiques pour être efficient et répondre aux attentes de nos sociétaires-locataires.

Nous tenons à remercier et associer à cet anniversaire Mme Sylvie Messeiller, responsable de la gérance depuis 175'200 h.



Un grand merci à M. Gregorio Valbuena

C'est le 1^{er} mai 1991 que M. Gregorio Valbuena est entré en fonction comme concierge de nos immeubles du chemin de Biondes 34 à 48.

Année après année, il a partagé avec sa bonne humeur, son entrain et son esprit d'équipe, de bons moments avec les locataires et le personnel de la gérance. Pendant ces 30 années de service, il a largement contribué au bon fonctionnement des immeubles qui lui ont été confiés.

Nous avons toujours pu compter sur sa disponibilité et ses compétences.

Nous tenons à le remercier pour sa fidélité et son travail tout au long de sa carrière à la SCHR.

M. Gregorio Valbuena nous quittera le 31 décembre 2021 pour prendre sa retraite que nous lui souhaitons heureuse et agréable.

En compagnie de son épouse, il sera fêté et remercié par le Conseil d'administration lors de son repas de fin d'année.

Un grand bravo à nos sociétaires – locataires



Nous allons chaque année, à travers cette nouvelle rubrique, féliciter nos sociétaires jubilaires qui ont 40 – 50 – 60 ans – 70 ans, etc...

Certains d'entre vous sont entre deux jubilés et nous tenons à les associer aussi à nos remerciements pour leur fidélité.

Sociétaire depuis :	Nom	Prénom	Adresse	Lieu
61	Ratte	Claude	Paudex 12D	1020 Renens
59	Borlat	Anny	Borjod 10	1020 Renens
58	Biderbost	Benedetta	Paudex 12D	1020 Renens
58	Jaquier	Nelly	1 ^{er} Mai 11 C	1020 Renens
54	Dind	Frédéric	1 ^{er} mai 11B	1020 Renens
52	Clément	Raymond	Paudex 12B	1020 Renens
51	Mermoud	Pierre-André	Biondes 40	1020 Renens
48	Grande	Vincent	Biondes 38	1020 Renens
48	Molina	Rosaria	Biondes 40	1020 Renens
48	Borri	Yolanda	Biondes 40	1020 Renens
48	Giulekas	Pascal	Biondes 38	1020 Renens
48	Andrade	Andrés	Corbettes 7	1020 Renens
47	Thuillard	Roger	Borjod 6	1020 Renens
45	Bovier	Raymond	Borjod 10	1020 Renens
45	Narducci	Franco	Biondes 34	1020 Renens
45	Granitto	Antonio	1 ^{er} Mai 11B	1020 Renens
44	Borgata	Thérèse	Biondes 38	1020 Renens
43	Bonzon	Bernard	Biondes 38	1020 Renens
42	Lieblang	Alfred	Biondes 44	1020 Renens
41	Pasche	Jean-Claude	Biondes 42	1020 Renens
40	Emmanuel	Yolande	Corbettes 5	1020 Renens
40	Schneuwly	Raymonde	Paudex 12D	1020 Renens
40	Carrara	Liliane	Paudex 12B	1020 Renens

Nouveau – La QR-Facture remplace le bulletin de versement

Vous allez recevoir dorénavant un bulletin de versement avec un QR-code pour le paiement de vos loyers. Il s'agit de la nouvelle QR-facture qui remplacera définitivement les bulletins rouges et oranges d'ici fin septembre 2022. Cette QR-facture peut être utilisée de la même manière que les anciens bulletins de versement, voici la marche à suivre :

Paiement par le e-banking

Créez un paiement bancaire suisse et saisissez

- 1) Le n° de compte au format IBAN (21 positions)
- 2) le nom et l'adresse du bénéficiaire
- 3) le numéro de référence si nécessaire
- 4) le montant à payer
- 5) les informations supplémentaires si indiquées (communication)

The image shows a QR invoice with the following fields and callouts:

- 1** points to the IBAN: CH47 3076 7000 A095 5477 4
- 2** points to the beneficiary name and address: Société Coopérative d'Habitation de Renens et aggloméré, Chemin de Blondes 46, 1020 Renens
- 3** points to the reference: 00 45110 00001 03804 20000 40001
- 4** points to the amount: CHF 1 400.00
- 5** points to the additional information: Renens, le 09 novembre 2021 //S1/11/220101/20/038042-000040-461003

Other fields include: Récépissé (Compte / Payable à, Référence, Payable par), Section paiement (QR code), and Monnaie / Montant (CHF 1 400.00).



Veillez à indiquer/enregistrer le numéro de compte en format IBAN présent sur la QR-facture et à ne plus utiliser l'ancien numéro de compte éventuellement préenregistré dans votre e-banking.

1. Paiement par mobile banking

Scannez le QR-code de la QR-facture avec la fonction « scan » de votre application mobile et validez votre paiement.

2. Paiement sous enveloppe à PostFinance ou à votre banque

Joignez ce nouveau bulletin aux autres bulletins de versement dans l'enveloppe de transmission.

3. Paiement avec un automate de paiements de votre banque

Utilisez ce nouveau bulletin de la même manière que les anciens bulletins, en l'appliquant sur la vitre.



Si vous avez un ordre permanent en cours concernant votre facture ou qu'elle fait partie d'un groupe de paiements que vous exécutez régulièrement :

Il est impératif de supprimer votre ordre de paiement actuel et d'enregistrer un nouvel ordre basé sur les données de la QR-facture. À défaut, votre facture risque de ne pas pouvoir être exécutée.

Explications sur comment payer plus facilement en vidéo sur :

<https://www.youtube.com/watch?v=oGKN-BbjMTs>

Résultat du sondage voiture électrique ou hybride (questionnaires remis avec la petite feuille de juillet 2021)

Questionnaires reçus	35
Prévoyez-vous d'acheter une voiture électrique ou hybride (neuve ou d'occasion) au cours des cinq prochaines années	Réponses
Oui dans les 6 prochains mois	0
Oui dans les 12 prochains mois	3
Oui d'ici 1 à 2 ans	3
Oui d'ici 3 à 5 ans	5
Non, ce n'est pas prévu pour l'instant	19
Je ne sais pas	4
Déjà une voiture Hybride ou électrique (ajout)	3
Quelle distance (KM) devez-vous parcourir en une journée ?	
Entre 10 et 20 km	10
Entre 20 et 50 km	10
Entre 50km et 100km	2
Entre 100km et 150km	2
Sur une échelle de 1 à 10, qu'elle est ou serait l'importance d'avoir une borne de recharge pour véhicules électriques installées sur votre place privée, plutôt que sur une place commune partageable avec d'autres utilisateurs	
Place commune partageable	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	
8 3 1 1 8 0 2 4 0 5	
Place privée	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	
7 1 1 3 5 0 1 5 2 5	
Si le regroupement de bornes dans un emplacement défini du parking était plus avantageux pour la coopérative, vous serait-il envisageable d'échanger votre place avec une autre place similaire dans le même parking ?	
Oui	10
Plutôt oui, mais cela dépend de l'autre place à échanger	12
Plutôt non, mais cela dépend de l'autre place à échanger	8
Non	5
Un abonnement mensuel incluant tous les frais (relatifs à l'infrastructure, à l'achat de bornes et l'énergie consommée) vous intéresserait-il ?	
Oui	6
Plutôt oui	9
Plutôt non	11
Non	9
Actuellement je loue une place de parc à la SCHR sur un des parkings suivants :	
Biondes 34 à 48	15
Borjod 2 à 10	2
Corvettes 1 à 9	2
Lac 18a	5
Rue du Midi (Neuve 3 et 5)	1
Arzillier 12	0
1 ^{er} Mai 11b et 11c	3
J'envisage d'habiter dans les nouveaux bâtiments Paudex et je louerai probablement une place de parc.	4
Remarques :	
Plusieurs personnes souhaitent des bornes multiples.	
Sur la base de ces résultats, la SCHR reviendra, le moment venu, avec des propositions concrètes.	



Les nouveaux Paudex – Un chantier qui avance



Les travaux de maçonnerie avancent bon train. Le bâtiment Paudex 10 sera hors d'eau en fin d'année 2021.

Peu à peu les plâtriers-peintres, chauffagistes, chapeurs et menuisiers prendront le relais afin d'achever ce premier volet de la trilogie fin septembre 2022.

D'ici là, la SCHR organisera des visites de chantier pendant le premier trimestre. Les loyers seront également dévoilés pendant cette période.

Concernant les attributions des informations suivront un peu plus tard dans l'année.

Vous pouvez également vous tenir informé en consultant régulièrement le site de la SCHR (<https://www.schrenens.ch>).

Groupe des Biondes – 1.2 million de travaux prévus en 2022



Description et nature

Votre coopérative procédera à d'importants travaux de rénovation en 2022. Devisés à plus de 1,2 million de francs, ces travaux consistent en :

- Rénovations des toitures Biondes 34-42
- Mise aux normes anti-feu
- Réfection des écoulements en façade
- Réfection des balcons
- Rafrachissement des peintures intérieures

Améliorations et plus-values écologiques

- Installations photovoltaïques d'une puissance de 165 KWc
- Préparation d'une infrastructure pour système de recharge électrique
- Mise en place de 10 bornes de recharges
- Végétalisation des toitures Biondes 34-42

Déroulement du chantier et planning

Les travaux débuteront au printemps 2022 et dureront environ 6 mois. Ils s'effectueront en plusieurs étapes. Un échafaudage tour sera disposé dans une des extrémités afin de réaliser les travaux nécessaires relatifs à cette entrée. Puis il sera déplacé sur l'entrée voisine et ainsi de suite.

A l'intérieur, dans les cages d'escalier, d'importants travaux de mise aux nouvelles normes anti-feu seront réalisés en parallèle.

Les panneaux solaires seront installés sur tous les toits. La nouvelle installation d'une puissance de 165 KWc occupera près de 745 m² et fournira 170'000 KWh soit environ 47% de la consommation annuelle sur le site. Cette énergie sera en priorité affectée à la consommation locale sur site.

Une infrastructure en attente sera également posée devant les entrées Biondes 46-48 permettant à terme d'installer une vingtaine de borne de recharges pour véhicules électriques ou hybrides. Toutefois leur nombre sera dépendant de la demande des locataires sociétaires.

Les conseils du gérant

Qui commande, paie ...

A plusieurs reprises, nous avons reçu des factures, dont certaines d'un montant abusif, de maîtres d'état inconnus pour des interventions urgentes demandées par nos sociétaires-locataires.

A l'entrée des immeubles, une liste des entreprises avec leurs coordonnées est affichée.

Seules ces entreprises doivent être contactées en cas d'urgence.

Ces entreprises sont sérieuses et effectuent un travail de qualité. Elles pratiquent des tarifs conformes à la branche.

En cas de non-respect de cette directive qui se base sur l'article 24 des Règles et usages locatifs du Canton de Vaud, **vous vous exposez à devoir supporter vous-même** cette facture et/ou à devoir payer la différence.

Quelles couvertures d'assurances doit avoir le locataire ?

- **RC ménage**
- **Assurance incendie et les éléments naturels ECA**

RC ménage

Nous avons constaté que, lors de dégâts causés par nos sociétaires-locataires ou par un dégât des eaux provoqué par une conduite de l'immeuble ou autre, quelques personnes n'avaient pas de RC pour leur mobilier.

A ce sujet, nous vous rappelons les règles et usages locatifs du canton de Vaud :

« le locataire est tenu de contracter une assurance couvrant la responsabilité civile qu'il assume du fait du bail ».

Assurance incendie et les éléments naturels ECA

Elle est obligatoire pour tous habitants du Canton de Vaud.



à ne pas sous-assurer vos biens et de la mettre à jour après de nouvelles acquisitions, le risque de sous-assurance **peut vous coûter cher** car L'ECA assure en principe le mobilier de ménage à la valeur à neuf. On entend par valeur à neuf d'un bien mobilier la somme qui devrait être dépensée au moment du dépôt de la police pour acquérir un objet semblable mais neuf, de mêmes nature et qualité. En cas de sous-assurance vous ne recevrez pas une indemnité pour un objet équivalent à celui que vous aviez acheté.

N'omettez pas d'intégrer les frais de déblaiements et de déménagement. C'est une fausse économie vu le montant de la prime. Vous trouverez un simulateur sous le lien : <https://www.eca-vaud.ch/particuliers/assurer-ses-biens/mobilier-de-menage/simulateur-menage>.

L'incendie aux Biondes, où en est-on ?



Un petit rappel des faits : c'est le vendredi 20 août 2021, vers 14h15, qu'un feu s'est déclaré dans un appartement au Chemin de Biondes 42. Cet incendie, dû à un court-circuit électrique, s'est rapidement propagé aux étages supérieurs. Dans un premier temps les habitants du 40 ont dû être évacués.

Dix familles ont dû être relogées. L'Etablissement Cantonal d'Assurance en cas d'incendie et d'éléments naturels ECA a pris des mesures immédiates pour mandater les entreprises afin de pouvoir remettre rapidement en état les installations du bâtiment.

Cependant, plusieurs familles ont dû attendre plusieurs semaines afin de pouvoir réintégrer leur logement.

Aujourd'hui, ce sont encore deux familles qui n'ont pas pu reprendre leur appartement. Nous sommes dans l'attente de la livraison des fenêtres touchées par la pénurie qui sévit depuis plusieurs mois.

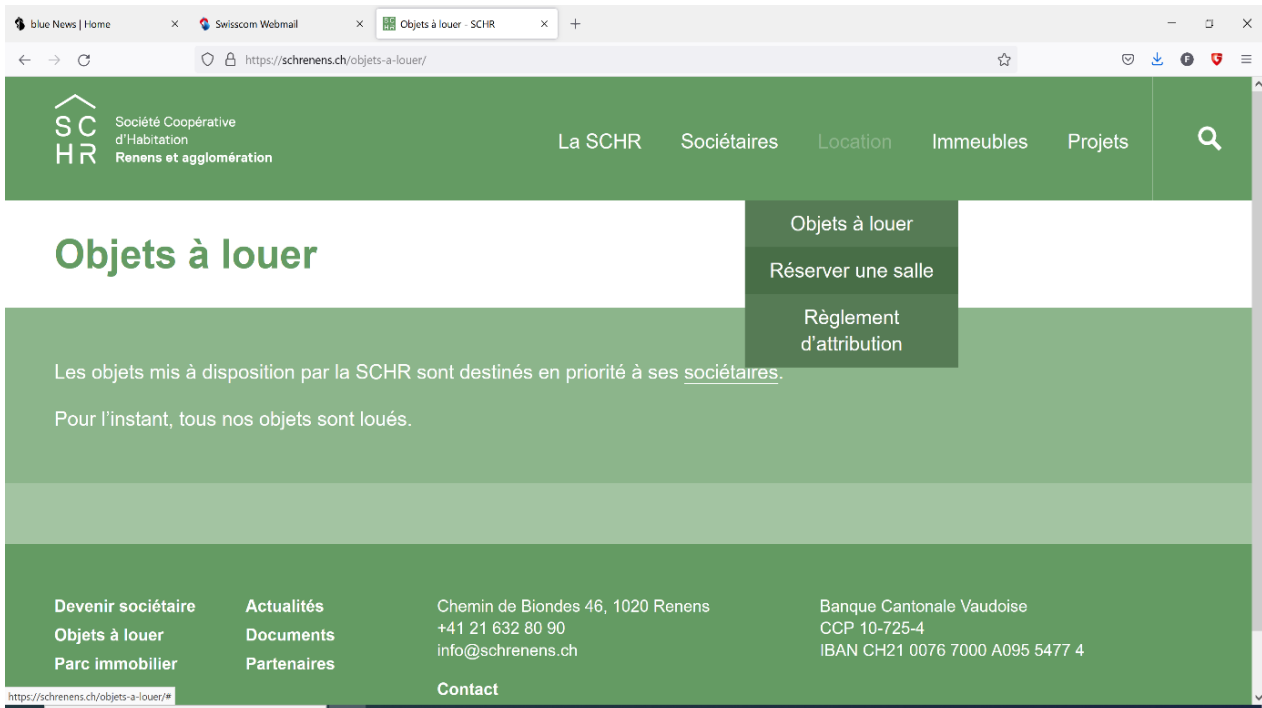
La SCHR tient à remercier M. Gregorio Valbuena, concierge, qui a fait un super travail pour informer les pompiers et aider les locataires. Sa réaction a été rapide et très professionnelle. Les collaboratrices de la gérance accompagnent les locataires dans leurs diverses demandes et suivent les différentes interventions des maîtres d'état.

La SCHR est en empathie avec toutes les personnes touchées par cet événement que nous espérons unique.



Site internet

- Le site internet de la SCHR à votre service si vous chercher à louer un appartement , une place de parc ou une salle



- Le site internet de la SCHR à votre service si vous chercher à devenir sociétaire ou acquérir de nouvelles parts sociales



Vous cherchez une information :

Rendez-vous sur <https://schrenens.ch>, vous y trouverez les dernières nouveautés et les liens importants concernant votre Coopérative !



Bébé, joli bébé

Nous avons la joie d'annoncer les naissances de :

- ✓ Liam Morier, né le 24 octobre 2019, fils de Mme Stéphanie Morier.
- ✓ Simeon Nikolic, né le 21 juin 2021, fils de Mme et M. Katarina et Marko Nikolic

Nous vous rappelons que toute naissance au sein de nos sociétaires donne droit à une petite récompense. Vous pouvez les annoncer à la gérance.

La SCHR a en effet le plaisir d'offrir à ces nouveaux sociétaires « Junior » une part sociale d'une valeur de CHF 300.--.

La part sociale portera intérêt et pourra être retirée à la majorité du bénéficiaire.

Le Conseil d'administration remercie
chaleureusement ses cher-ères coopérateurs-trices
ainsi que leurs très estimés collaborateurs-trices pour leur fidélité
à la SCHR

Nous vous souhaitons un joyeux Noël



et vous présentons,
ainsi que qu'à vos proches
nos meilleurs vœux de santé
et pour une année 2022 souriante et réussie





Vous avez des suggestions d'articles
à paraître
dans le journal
« Petite feuille ».

Vous pouvez nous en faire part au

021 632 80 90

ou sur

info@schrenens.ch